

Promotion du développement par le commerce

2012/2224(INI) - 04/04/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative d'Alf SVENSSON (PPE, SE) sur la promotion du développement par le commerce, en réponse à la communication de la Commission sur ce sujet.

La commission du commerce international, exerçant les prérogatives de commission associée conformément à [l'article 50 du règlement intérieur du Parlement](#), a également été consultée pour émettre un avis sur le présent rapport.

1) Croissance, développement et réduction de la pauvreté : les députés confirment leur position selon laquelle **faciliter le développement durable** doit constituer l'objectif principal de la politique commerciale de l'UE envers les pays en développement.

Soulignant que la libéralisation ne peut conduire à elle seule à la croissance et à la réduction de la pauvreté, ils demandent que les politiques commerciales soient systématiquement élaborées sur la base de **processus transparents, incluant toutes parties prenantes, une attention particulière étant accordée aux plus désavantagées d'entre elles**, notamment aux femmes. La croissance doit aussi porter sur **l'amélioration du climat général des affaires**, afin que les PME prospèrent et que naissent des possibilités de **microfinancement** et de microcrédit durable.

Le rapport attire l'attention sur les points suivants :

- le **commerce équitable** entre l'Union et les pays en développement doit garantir l'application des normes sociales et environnementales les plus élevées possible, ce qui implique de payer les ressources et les produits agricoles des pays en développement au juste prix ;
- toute **pratique inique sur le plan de la production et des échanges**, de la surpêche et des subventions agricoles qui nuisent au développement et menacent la sécurité alimentaire, devrait être éliminée ;
- la bonne intégration des pays en développement au commerce mondial demande **plus qu'un meilleur accès au marché et un renforcement des règles du commerce international**; la programmation de l'aide au commerce devrait aussi soutenir les pays en développement dans leurs **efforts intérieurs** pour promouvoir le commerce local, supprimer les contraintes d'offre et traiter leurs faiblesses structurelles.

Les députés estiment également que les stratégies de développement économique durable devraient notamment prévoir la **participation du secteur privé à l'économie réelle**, la cohésion régionale et l'intégration des marchés à travers la coopération transfrontalière et le développement d'échanges ouverts et équitables s'inscrivant dans un cadre commercial multilatéral fondé sur des règles.

Tout en rappelant à l'Union son objectif de porter son budget total alloué à l'aide à 0,7% du PNB d'ici à 2015, le rapport incite la Commission à **augmenter la part d'assistance technique dans son offre globale d'aide**, et invite l'Union à faire preuve d'une **plus grande cohérence** dans la mise en œuvre de ses politiques commerciale, agricole, environnementale, énergétique et de développement.

2) Négociations et accords commerciaux : le rapport recommande que la Commission négocie **l'inclusion de dispositions effectivement applicables dans le domaine des droits de l'homme** dans tous les futurs accords bilatéraux de commerce et de coopération. Il souligne l'importance d'ancrer **la responsabilité sociale des entreprises (RSE)** dans les accords de libre-échange passés avec les pays en

développement. Il invite également la Commission à autoriser le **soutien explicite de la gestion du changement climatique** comme faisant partie de l'aide au commerce.

L'Union européenne est invitée à :

- **poursuivre la réduction des obstacles aux échanges et des subventions faussant les échanges**; les députés demandent l'abolition, dans les meilleurs délais, des subventions à l'exportation agricole, au titre de l'engagement pris lors du cycle de Doha pour le développement de l'OMC;
- toujours faire en sorte que son **approche élargie vis-à-vis des négociations commerciales**, qui incluent des sujets comme l'investissement, les marchés publics, la concurrence, le commerce des services et les droits de propriété intellectuelle, soit conforme aux besoins et aux stratégies de développement de chaque pays partenaire;
- définir ses politiques dans le respect total du «**traitement spécial et différencié**» accordé aux pays en développement.

3) Développement et rôle du secteur privé : les députés estiment que **l'investissement étranger direct** constitue un moteur important pour la croissance économique, le transfert de savoir-faire, l'esprit d'entreprise et la création de technologies et d'emplois, et qu'il est donc indispensable au développement. Dans cet esprit, le programme du développement devrait **soutenir le renforcement des capacités dans les pays en développement souhaitant créer un climat d'investissement transparent, prévisible et favorable aux entreprises**.

Les entreprises basées dans l'UE disposant d'usines de production dans les pays en développement sont appelées à se conformer rigoureusement à leurs obligations en matière de respect des droits de l'homme et des libertés, des normes sociales et environnementales, de l'égalité entre hommes et femmes, des accords internationaux et du paiement des taxes appropriées. Le rapport appelle à la mise en œuvre sans exception du droit à ne pas être victime du **travail forcé** et, en particulier, du **travail des enfants**.

La Commission européenne et l'ensemble des bailleurs d'aide sont invités à rechercher des formes innovantes de financement et de partenariat pour le développement. Les députés soulignent à cet égard **l'importance d'encourager les partenariats d'initiative de croissance entre le public et le privé**.

L'UE est aussi invitée à **redoubler d'efforts en matière de paradis fiscaux et de fuite de capitaux**, qui portent préjudice aux revenus tant des pays de l'Union que des pays en développement et entravent l'atténuation de la pauvreté et la création de richesse dans les pays pauvres.

4) Matières premières et industries extractives : les députés soulignent que l'intensification de la transformation des matières premières au niveau local et de la création de valeur ajoutée est essentielle pour s'éloigner de la dépendance aux exportations de matières premières; ils sont d'avis que les pays en développement qui dépendent fortement des exportations de matières premières doivent être **autorisés à utiliser la taxation et la limitation des exportations pour atteindre ces objectifs pour des raisons d'intérêt public**.

5) Sécurité alimentaire et biocarburants : le rapport demande à l'UE et à tous les autres donateurs **d'éviter de faciliter ou de contribuer à la réaffectation de terres fertiles à d'autres fins que la production alimentaire** dans les régions et les pays exposés à l'insécurité alimentaire. Il souligne la nécessité d'éliminer les mesures d'encouragement destinées aux agriculteurs dans les pays exposés à l'insécurité alimentaire pour qu'ils emploient leurs terres à d'autres fins que la production alimentaire, comme la production de biocarburants.